



Versement d'un forfait et de primes en janvier 2015

La Régie procédera prochainement au versement trimestriel du forfait annuel de prise en charge et de suivi de la clientèle vulnérable, de la prime de responsabilité, de la prime horaire de soutien aux services de première ligne en santé publique et de la prime de santé au travail du quatrième trimestre de 2014.

1. Forfait annuel de prise en charge et de suivi de la clientèle vulnérable

Le versement trimestriel du forfait annuel de prise en charge et de suivi de la clientèle vulnérable pour le quatrième trimestre de 2014 figurera à l'état de compte du **26 janvier 2015**.

2. Versement des primes

Le prochain versement trimestriel de la prime de responsabilité, de la prime horaire de soutien aux services de première ligne en santé publique et de la prime de santé au travail figurera à l'état de compte du :

- **23 janvier 2015** pour les médecins admissibles rémunérés à honoraires fixes;
- **26 janvier 2015** pour les médecins rémunérés à tarif horaire.

3. État de situation

Vous pouvez recevoir gratuitement, sur demande, un état de situation détaillant les forfaits ou les primes versés pour une période donnée. Votre demande doit préciser le type de forfait ou de prime ainsi que la période visée. Elle doit porter uniquement sur des forfaits ou des primes déjà versés.

Pour en faire la demande, veuillez communiquer avec le Centre d'assistance aux professionnels par courriel au services.professionnels@ramq.gouv.qc.ca.

ATTENTION

Puisque la modification d'une date de prise d'effet ou de fin d'inscription peut entraîner des récupérations, vous devez en aviser la Régie le plus tôt possible.

c. c. Agences commerciales de facturation

Courriel

services.professionnels@ramq.gouv.qc.ca

Téléphone

Québec 418 643-8210
Montréal 514 873-3480
Ailleurs 1 800 463-4776

Télexcopieur

Québec 418 646-9251
Montréal 514 873-5951

NOS PRÉPOSÉS SONT EN SERVICE
DU LUNDI AU VENDREDI,
DE 8 H 30 À 16 H 30
(MERCREDI DE 10 H 30 À 16 H 30)